

*1 minute 1 tuto*

# LES OBLIGATIONS LÉGALES DU RECRUTEUR:



# Respecter la non-discrimination

Il est interdit de discriminer un candidat sur la base de son âge, sexe, orientation sexuelle, origine ethnique, religion ou apparence physique notamment.

Il s'agit de l'**article L1132-1 du code du travail** et l'**article 225-1 du code pénal**



# Respecter la vie privée du candidat

---

Les informations personnelles données par le candidat, ne doivent pas être conservées ou utilisées pour la prise de décision.

De même, les enquêtes sur la vie privée du candidat sont interdites



# Débriefier les tests de recrutement

---

Les résultats obtenus doivent rester confidentiels et être portés à la connaissance du recruteur s'il en fait la demande.

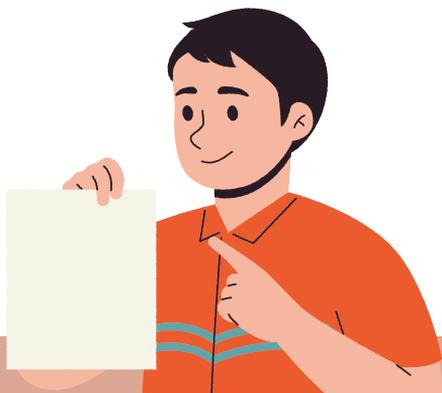
Le candidat doit avoir connaissance des méthodes utilisées.



# **Demander l'autorisation pour réaliser une prise de références**

---

selon l'art L. 1221-8-et L.1221-9 du code du travail, « tout employeur souhaitant s'enquérir des références d'un candidat doit préalablement lui demander l'autorisation »



# Pas de fausses annonces

- Il est interdit de publier une annonce pouvant induire en erreur SUR l'existence et la disponibilité du poste ainsi que le salaire et les avantages

(un an d'emprisonnement et 37 500 euros d'amende)



# Respecter les données personnelles

---

Le recruteur doit conserver les données personnelles du candidat en toute sécurité.

Il doit respecter la durée de conservation conformément au RGPD.



# ***Et si on recrutait mieux, ensemble?***



ACTIVE LA **CLOCHE**  
POUR  
PLUS DE CONSEILS!

